

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

ARRONDISSEMENT
DE PALAISEAU

CANTON
DE
SAVIGNY-SUR-ORGE

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAVIGNY-SUR-ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DECISIONS
DU MAIRE

SOUS-PREFECTURE DE PALAISEAU

ARRETE

**METTANT FIN AU MANDAT DE MADAME ANNIE FAUCHEREAU EN QUALITE
D'ADMINISTRATEUR DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

NOUS, Alexis TEILLET, Maire de la commune de Savigny-sur-Orge,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment l'article L 123-6 relatif au fonctionnement et à l'organisation des Centres d'Action Sociale, conférant au Maire le pouvoir de nommer des administrateurs parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la Commune,

VU la délibération du Conseil Municipal de Savigny-sur-Orge n° 30/037 en date du 13 janvier 2022 fixant le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

VU l'arrêté municipal du 26 janvier 2022, nommant Madame Annie FAUCHEREAU, en qualité d'administrateur du Centre Communal d'Action Sociale, en qualité de représentant des associations familiales,

VU la lettre de démission du Conseil d'administration de Madame Annie FAUCHEREAU en date 23 janvier 2023,

ARRETONS

ARTICLE 1 : Il est mis fin au mandat d'administrateur du Centre Communal d'Action Sociale de Madame Annie FAUCHEREAU.

ARTICLE 2 : Le Directeur général des services de la commune est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet,
- Monsieur le Trésorier principal de Sainte-Geneviève-des-Bois,
- L'intéressée.

Fait à Savigny-sur-Orge, le 14 mars 2023

Alexis TEILLET
Maire

